

## ANNEXE 9

### NOTICE D'INCIDENCES ECOLOGIQUES

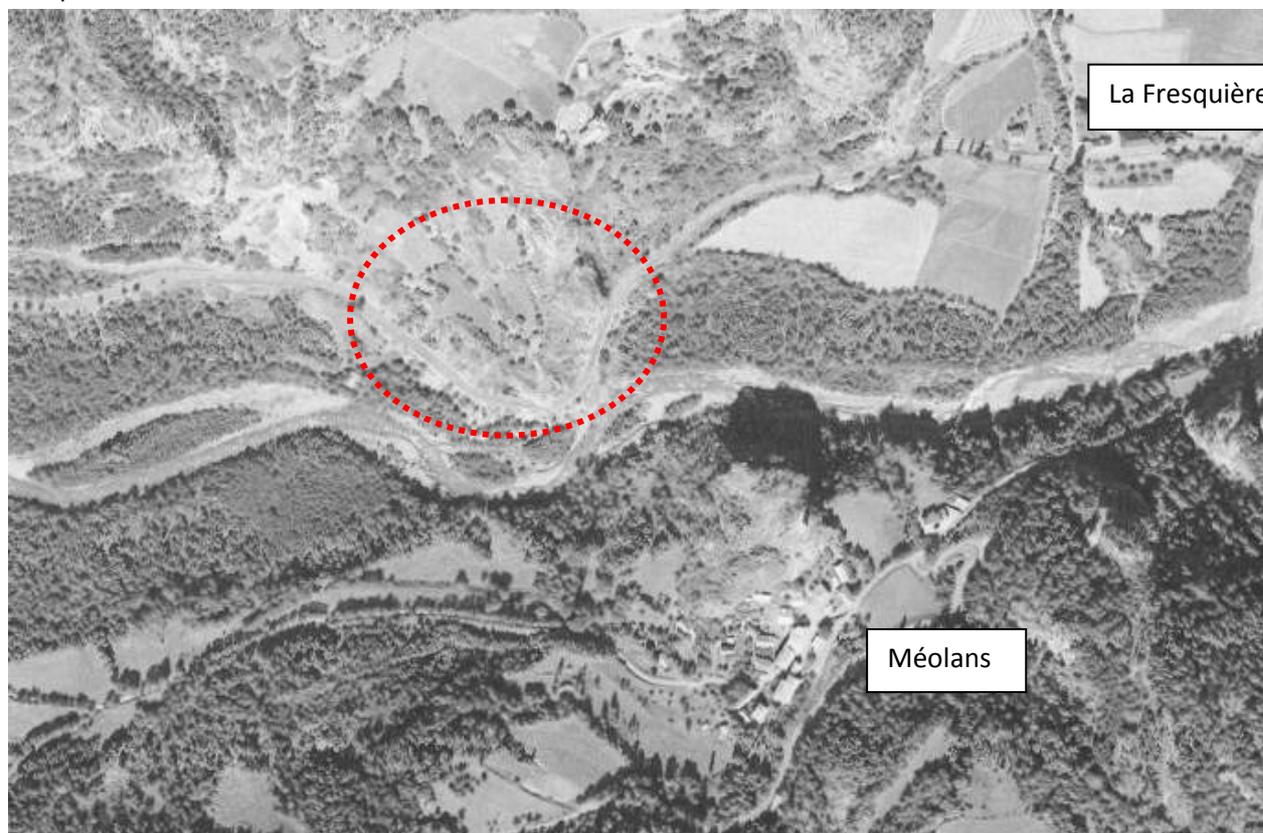
#### **I. Contexte**

A l'ouverture de la carrière de Saint-Jacques sur la commune de Méolans-Revel, le site a fait l'objet d'une étude d'impact en 1989.

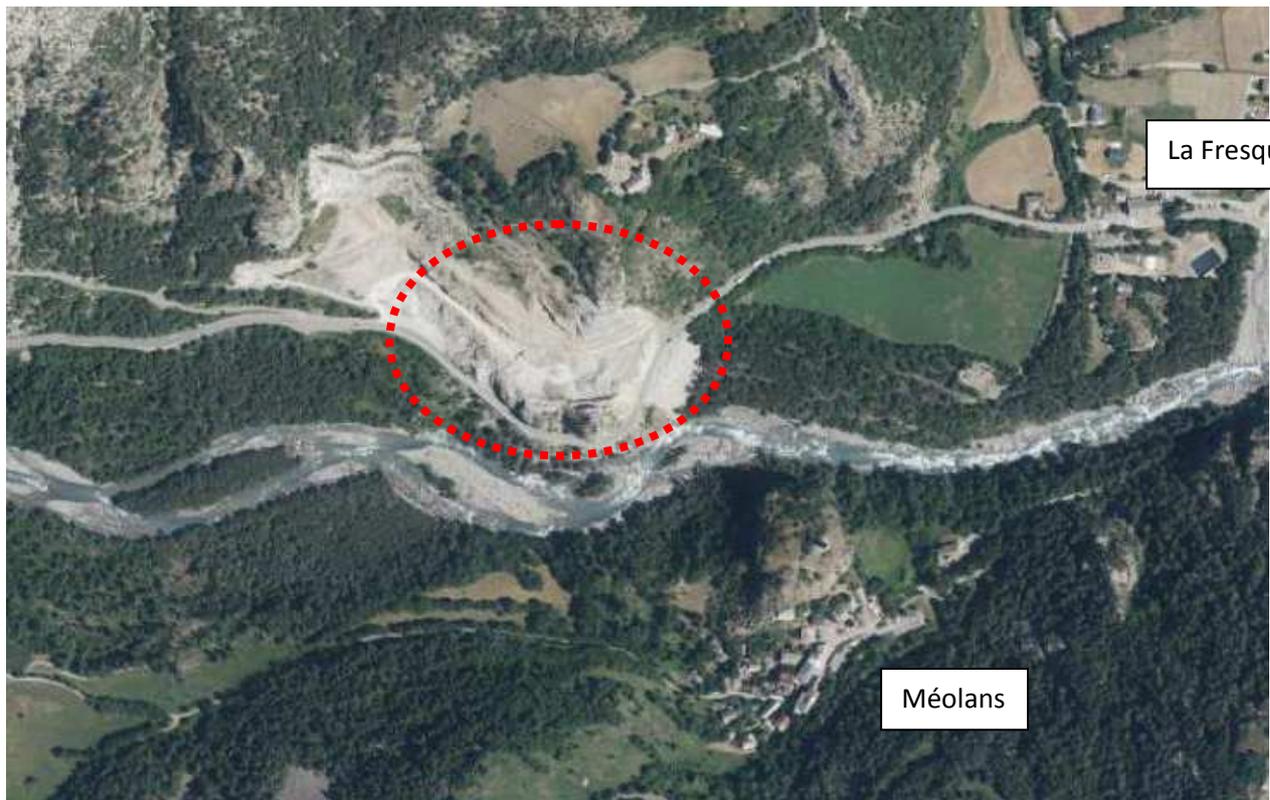
L'étude caractérisait les habitats et les espèces présents au sein de l'emprise du site.

#### **II. Le site actuel**

Les deux vues aériennes suivantes montrent l'évolution du site après plus de 30 années d'exploitation de la carrière.



*Photographie de 1989 - ©IGN*

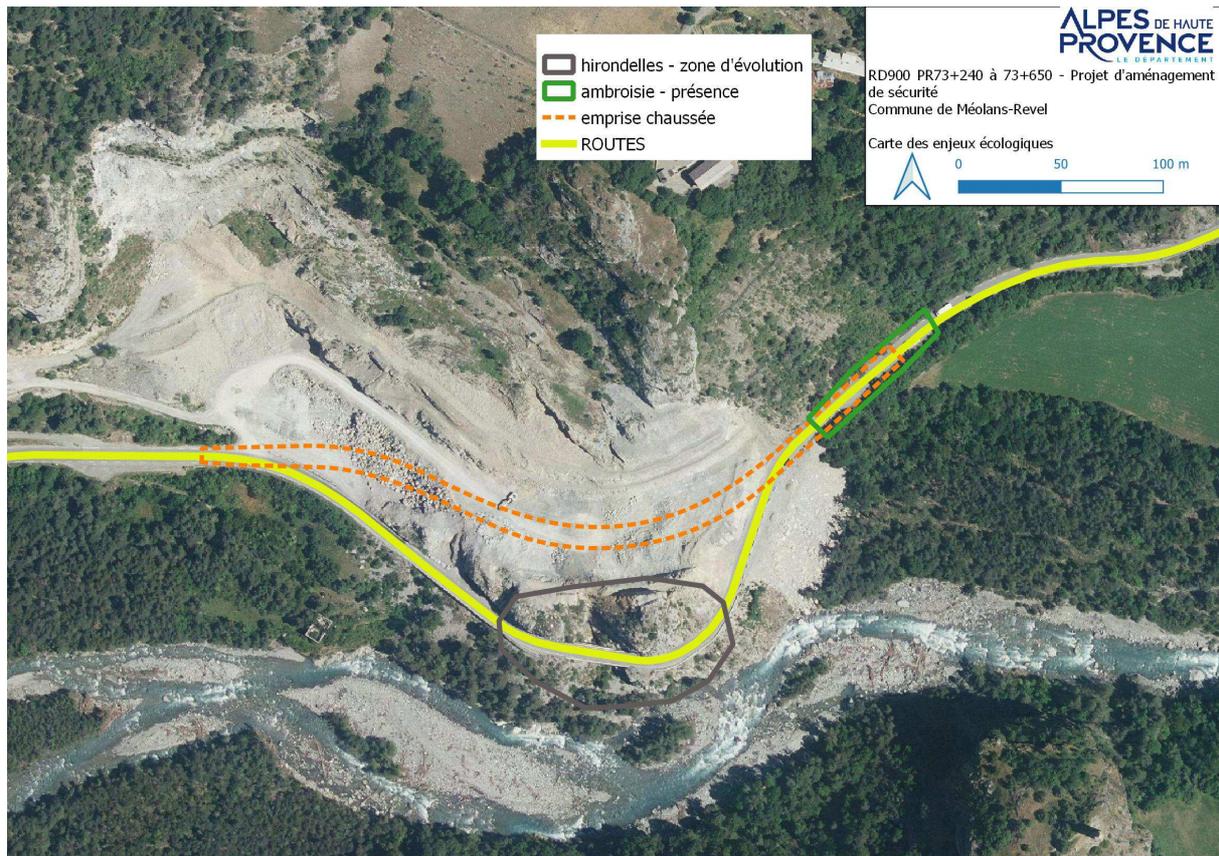


Photographie de 2021 - ©IGN

On remarque ainsi que des habitats qui caractérisaient le site, ne subsistent qu'au nord et une frange étroite au sud, au-dessus du virage du Gripçon.

L'habitat initial est de type lande xérique supraméditerranéenne comme indiqué dans l'étude d'impact d'extension de la carrière Saint-Jacques. Les espèces végétales présentes sur les horizons naturels sont pour la strate arborée : le pin sylvestre et le frêne, pour la strate arbustive : les genévriers, le rosier sauvage, le cornouiller sanguin ou encore l'argousier, pour la strate herbacée les espèces sont : l'hellébore fétide, la lavande, les jubarbes, le thym, le serpollet, des mousses et des lichens. Sur les horizons remaniés, l'implantation des espèces végétales est difficile du fait de l'activité de la carrière et de la circulation des engins. Seules les surfaces supérieures comme les gradins commencent à accueillir quelques espèces colonisatrices telles le tussilage. En bord de route, d'autres espèces sont présentes comme l'érable champêtre ou la catananche bleue. De plus, la présence d'ambrosie (*ambrosia artimisiifolia*) est avérée le long de la RD900.

Comme pour la flore, la faune est quasiment absente de la carrière. Sur les habitats naturels, la faune d'invertébrés est la plus présente avec un cortège de lépidoptères, de lézards, d'araignées ou d'abeilles. De plus, les dernières observations naturalistes du secteur font état notamment de la présence de l'hirondelle des rochers, de la bergeronnette grise ou encore de mammifères comme l'écureuil roux ou le renard, certainement en déplacement.



Carte des enjeux écologistes – CD04-2022

### III. Les incidences du projet

Malgré la disparition des habitats ou leur transformation suite à l'activité de la carrière, le projet départemental peut avoir des incidences sur l'environnement et notamment sur l'hirondelle des rochers et sur l'ambroisie.

Ainsi le projet du CD04 pourrait amener à une perte d'habitat ou un dérangement pour l'hirondelle des rochers lors des travaux. Toutefois, les travaux ne concernent pas l'éperon rocheux du Grippon ou de travaux en falaise associés. Les travaux réalisés dans la zone de présence de l'hirondelle concernent la déconstruction de la chaussée de la RD. Ils pourront être réalisés hors période de reproduction de l'espèce afin de réduire le dérangement des individus.

L'ambroisie est considérée comme une plante envahissante et allergène. Le pollen d'ambroisie provoque chaque année des allergies qui touchent jusqu'à 12% de la population d'août à octobre. Dans le département des Alpes de haute Provence, l'arrêté préfectoral n°2015-211-002 édicte les obligations, prescriptions et mesures de lutte contre l'ambroisie. Le projet peut avoir comme conséquence la dissimulation de l'espèce et notamment au sein de la carrière ou sur l'ancienne chaussée qui offriront un terrain favorable à son implantation. Ainsi, des mesures seront mise en œuvre pour limiter son expansion.

#### **Avant travaux :**

- Passage d'un écologue pour identification des zones à traiter au sein de l'emprise du projet (année n-1),
- Suivant la densité des plants, fauchage ou arrachage avant la pollinisation,

#### **Pendant les travaux :**

- Information et sensibilisation des entreprises et des employés,
- Destruction des éventuelles repousses d'ambrosie,
- Couvrir les sols dénudés et les stockages de terre végétale,
- Réutilisation des terres du site sur place, éviter les imports/exports de matériaux,
- Suivi des terres contaminées exportées si nécessaire,
- Eviter la destruction non nécessaire du couvert végétal pendant le chantier,
- Ensemencer les surfaces remaniées ou favoriser la croissance des espèces végétales locales, afin de concurrencer l'ambrosie,
- Nettoyage des engins qui quittent la zone de travaux ou en fin de chantier,
- Nettoyage et lavage régulier des outils.

#### **Après travaux :**

- Mise en place d'un suivi après travaux et à n+3,
- Destruction des plants si besoin.

On notera que les stratégies de lutte doivent être basées sur la prévention de la production de graines fertiles de l'ambrosie parce que c'est la seule voie de multiplication de la plante.

## **IV. Conclusion**

Compte-tenu de la situation des travaux au sein de la carrière de Saint-Jacques, les impacts attendus sur l'environnement sont faibles voir nuls, hormis sur la lutte contre l'ambrosie qui fera l'objet de mesures et d'un suivi spécifique décrit précédemment.